AUX SYNDICATS DES INDUSTRIES DU CARTONNAGE ET ARTICLES DE PAPETERIE COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE DE TRAVAIL DU 19 OCTOBRE 2017

1er point à l'ordre du jour : contrat mutuel complémentaire bilan 2016 et 1er semestre 2017.

Sur les résultats du contrat mutuel complémentaire du cartonnage comme le prévoit l'accord de branche.

Sur le plan financier, la hausse de cotisation de 2015 permet un retour à l'équilibre. Les prestations les plus coûteuses sont le dentaire et l'optique. La Filpac demande aux organismes qui couvrent la branche, de développer une campagne d'information aux adhérents sur les praticiens mutualistes dans les régions et bassins d'emplois. Le nombre d'adhérents, (11 256), a légèrement baissé sans que l'on puisse en définir la cause, alors que le nombre d'entreprises adhérentes se maintient. La filpac pense que cela est dû à des départs non remplacés.

Le 2^e point à l'ordre du jour était la mise en conformité de l'accord aux nouvelles règles.

Après discussion, les patrons vont réécrire un avenant qui comporte :

- la couverture et la portabilité dès l'embauche :
- la prise en charge de la mutuelle pour les apprentis;
- maintien des garanties collectives et tarifaires progressives pour les salariés partis en retraite depuis le 01/07/17.

La filpac vous enverra dès réception le texte de cet avenant.